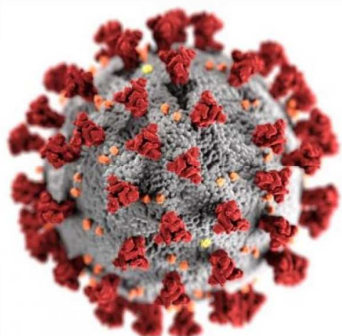


1^{ère} Réunion Régionale d'Élevage en Rhône-Alpes

(sans attribution du CACS de la SCC)

Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

5 septembre 2020



CENTRALE
CANINE

**Plan Sanitaire
COVJD 19**

Mirmande dans la Drôme



PROTOCOLE SANITAIRE Covid 19

Applicable à la Réunion Régionale d'Élevage en Rhône-Alpes à Chemin du Chareyron – Ancien Stade 26270 Mirmande le 5 septembre 2020

Le but de ce protocole est de limiter les risques de transmission du virus Covid-19 lors de la tenue de la Réunion Régionale d'Élevage, ci-après dénommée « **l'Exposition** » citée en en-tête, organisée par le Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon, ci-après dénommé « **l'Organisateur** ». Dans la suite, le mot « chien » désigne indistinctement un(des) chien(s) ou une(des) chienne(s).

L'Exposition se déroule en plein air.

L'Organisateur est représenté sur place par la Déléguée Régionale Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon, **Véronique Hepp-Hauteville**

Le présent protocole est une annexe au règlement cynophile de l'Exposition.

1. Le Public

Le **Public** doit *obligatoirement* entrer exclusivement par l'entrée principale du terrain de football et matérialisée par une pancarte « *Entrée Expo Canine* ». Il doit sortir exclusivement du même côté par une sortie matérialisée par la pancarte « *Sortie Expo canine* ».

Le **Public** doit *obligatoirement* respecter les gestes barrières bien connus et rappelés en *annexe*. Il est également invité, sans que cela soit obligatoire, à porter un masque pendant tout le temps de sa visite (adulte et enfants). Par contre, le port d'un masque est *obligatoire* s'il entre dans une pièce intérieure (WC...) et lorsqu'il va se renseigner au secrétariat où seul 2 personnes sont autorisées en même temps.

Le Public doit *obligatoirement* porter un masque s'il ne peut pas respecter la distanciation sociale.

Le **Public** est invité, sans que cela soit obligatoire, à laisser son nom et ses coordonnées au *Secrétariat*, pour le cas où il faille contacter les personnes présentes à l'issue de l'Exposition.

Par ailleurs, **l'Organisateur** tient à la disposition du **Public**, gratuitement, au stand du secrétariat, identifié par une pancarte « *secrétariat* » du gel hydro alcoolique. De plus, le **Public** peut acheter, s'il est venu sans, un masque à ce même secrétariat (bien que ce ne soit pas la mission de **l'Organisateur**) au prix de 2 € l'unité.

L'Organisateur veillera à ce qu'il n'y ait pas plus d'environ 30 personnes du **Public**, simultanément dans l'enceinte de l'Exposition.

*Nota : Toute personne du **Public** signalée par une attitude négligente vis-à-vis de ces recommandations sera invitée par **l'Organisateur**, à modifier son attitude ou à quitter le terrain. En cas de conflit, la Déléguée à la possibilité d'appeler les forces de l'ordre.*

2. Les exposants et leurs accompagnateurs, le juge, les bénévoles, le vétérinaire et son assistant(e)

a/ lors du contrôle sanitaire à l'entrée

Chaque **Exposant** présentera son chien au vétérinaire avec ses papiers. Tous doivent *obligatoirement* porter un masque. Si ce n'est pas le cas, le vétérinaire refusera l'entrée du(des) chiens de **l'Exposant** à l'exposition et le signalera au Juge et à la Déléguée Régionale.

b/ sur le terrain



Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

Club affilié à la Société Centrale Canine (reconnue d'utilité publique)
Agréé par le Ministère de l'Agriculture

Tout le monde est invité à porter un masque sans que cela ait un caractère obligatoire. Cependant, si la distanciation physique (> 1m) ne peut pas être respectée, le port du masque devient *obligatoire* pour les personnes concernées.

c/ avant d'entrer sur le ring du juge, du ring de l'examineur du test de caractère (TC)

Chaque exposant ou handler doit *obligatoirement* porter un masque et respecter le plus possible la distanciation physique (>1 m) qu'elle soit matérialisée ou pas.

d/ sur le ring du juge, le ring de l'examineur du test de caractère (TC)

Chaque exposant ou handler ou accompagnateur doit *obligatoirement* porter un masque et respecter le plus possible la distanciation physique (>1m) qu'elle soit matérialisée ou pas. Si ce n'est pas le cas, après un rappel à l'ordre, le juge disqualifiera le chien, l'examineur refusera le chien au TC, le vétérinaire n'effectuera pas l'examen MHOC.

Le juge à la possibilité de scinder une classe qui comprendrait plus de 10 chiens présents. L'examineur du TC devra limiter le nombre de chiens à examiner simultanément dans son ring à 5 chiens.

Les rings comportent une entrée et une sortie distinctes.

e/ sur le ring du juge, le ring de l'examineur du test de caractère (TC); le stand des MHOC

Pour aller dans une pièce fermée (WC...) toute personne doit *obligatoirement* porter un masque.

Nota : Comme le présent protocole est une annexe au règlement de l'Exposition, dans un cas extrême, l'Organisateur a la possibilité de faire passer un exposant ou un handler non respectueux du présent protocole en conseil de discipline, qu'il soit adhérente ou pas au CFCNSJ.

3. Jugement des chiens

Chaque exposant reçoit, quelques jours avant l'exposition, les horaires prévisionnels de jugement. Les exposants sont invités à suivre à bonne distance, ou bien directement sur leurs Smartphones, l'avancement des jugements afin d'éviter de venir trop tôt près du ring.

Le juge, les exposants et handlers sont invités à suivre les recommandations de la Fédération Cynologique Internationale (FCI), reproduit intégralement ci-dessous :

Communiqué de la FCI du 2 mars 2020

Chers visiteurs,

Le Comité Général de la FCI est conscient du fait que l'épidémie de coronavirus a de nombreuses conséquences dans notre vie de tous les jours et cause de graves dommages dans le monde entier.

Nous recommandons à chaque personne participant aux événements de la FCI de fréquemment se laver les mains avec un désinfectant, de préférence fourni par les comités organisateurs. Les contacts interpersonnels habituels, comme les poignées de main ou tout autre contact superficiel entre participants, exposants et juges, doivent être évités sans pour autant être pris pour des marques d'attitude inamicale.

La FCI recommande également aux juges de ne pas vérifier eux-mêmes les dents des chiens, mais de solliciter l'assistance des exposants pour ce faire. La FCI recommande aussi aux juges de désinfecter leurs mains plus fréquemment.

La FCI ne prévoit pas de mesure globale en ce qui concerne le coronavirus, la gestion de l'épidémie dépendant strictement des conditions locales. Cependant, la FCI souhaite attirer l'attention sur le fait que les autorités locales ont le droit et la responsabilité d'implémenter des réglementations locales relatives à des événements publics, si cela s'avère nécessaire.

Afin d'éviter toute situation embarrassante, la FCI recommande de vérifier les respectives mises à jour des sources d'information, de respecter les conseils ministériels en ce qui concerne les déplacements, ainsi que les instructions de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public>

Au nom du Comité Général de la FCI, Dr Tamas. Jakkel, Président de la FCI

4. Sortie des chiens



Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

Club affilié à la Société Centrale Canine (reconnue d'utilité publique)
Agréé par le Ministère de l'Agriculture

Comme indiqué dans le règlement, les exposants peuvent quitter l'Exposition dès que leur chien a été jugé. Les « slips » de jugement leur seront envoyés au format Acrobat dans les 7 jours au plus. Cependant, les meilleurs de races et les meilleurs dans les classes Baby, puppy, jeune, vétérinaire et les chiens inscrits en classe reproducteur, affixe, paire et couple, sont invités à rester pour le jugement collectif en ring d'Honneur.

5. Information des intervenants

Chaque exposant a la responsabilité de télécharger le règlement de l'exposition avec le présent protocole, sur le site d'inscription <https://www.onlinedogshows.eu/fr/Show/Index/1970> d'en prendre connaissance et de le communiquer à ses accompagnateurs.

L'**Organisateur** laissera à disposition du **Public**, à l'entrée, un nombre suffisant de feuilles reprenant, au recto l'Article 1 du présent protocole, et au verso son annexe sur les gestes barrières.

L'**Organisateur** communiquera; par email, le présent protocole à chacun des bénévoles, au vétérinaire, aux éventuels prestataires de service et à la municipalité de Cuq-Toulza.

6. Divers

L'**Organisateur** recommande à chaque exposant de familiariser, dans les jours précédant l'Exposition, son chien à la présence de personnes masquées. En effet, la découverte, pour la première fois, de personnes masquées en grand nombre peut provoquer chez le chien une attitude agressive ou de peur. Dans les deux cas, ceci peut provoquer un déclassement du chien par le Juge ou un échec au test de caractère.

L'**Organisateur** tient, en nombre limité, des masques à vendre au prix de 2€ et tient gratuitement à disposition du gel hydro alcoolique, au stand du *secrétariat*. Cependant, chaque exposant, accompagnateur et bénévole est invité à venir avec son propre masque et sa fiole de gel hydro alcoolique.

L'**Organisateur** recommande que tous, i.e. le vétérinaire, le juge, les bénévoles utilisent leurs stylos personnels mais l'**Organisateur** tiendra à disposition des stylos basiques à usage unique.

L'**Organisateur** fournit gratuitement au juge et à chaque bénévole 2 masques chacun, pour la journée.


**Jacky Martin**
Président

Vu : La Déléguée Régionale, Véronique Hepp-Hauteville

En annexe : Les gestes barrières (document gouvernemental)



Annexe au Protocole Sanitaire Covid-19



COVID-19

**FACE AU CORONAVIRUS :
 POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**



**Se laver
 très régulièrement
 les mains**



**Tousser ou éternuer
 dans son coude
 ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
 à usage unique
 et le jeter**



**Saluer sans se serrer
 la main, éviter
 les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
 (appel gratuit)

QUAND FAUT-IL SE LAVER LES MAINS ?

APRÈS



s'être mouché,
 avoir toussé
 ou éternué



avoir rendu
 visite à une
 personne
 malade



chaque sortie
 à l'extérieur



avoir pris
 les transports
 en commun



être allé
 aux toilettes



s'être occupé
 d'un bébé



@MinSoliSante



MINISTÈRE
 DES SOLIDARITÉS
 ET DE LA SANTÉ